

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00144**

**RENOUVELLEMENT CONVENTION ADERLY**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc  
JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham  
LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves  
MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 27 mai 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190516-D20190014410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION ADERLY**

#### **Contexte**

Le Pôle Métropolitain regroupe aujourd'hui six agglomérations majeures de la région Rhône-Alpes (Agglomération lyonnaise, stéphanoise, viennoise, porte de l'Isère, Est lyonnais et Villefranche), rassemblant au total 173 communes et près de 2 millions d'habitants. L'association de ces agglomérations au sein d'un pôle métropolitain vise avant tout à faciliter la mise en œuvre d'actions communes stratégiques et transversales sur le territoire. L'objectif majeur du pôle est la mutualisation des ressources pour renforcer sa visibilité et son attractivité face aux grandes métropoles européennes dans un contexte de concurrence des grands territoires accrue. De ce pôle métropolitain ressort une volonté forte des décideurs de créer de la croissance grâce à un rapprochement multidimensionnel : gouvernance partagée, réseau de transport métropolitain, stratégie de développement économique globale, politique d'aménagement et de planification commune.

Le rôle du pôle en matière de développement économique vise à renforcer le rayonnement du territoire à différentes échelles, notamment au niveau international, mais également à soutenir la performance économique de l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'agit là de tendre vers un certain équilibre au sein du territoire métropolitain grâce à la mise en valeur, à la croissance et au partage du potentiel économique des six agglomérations qui de par les flux constatés fonctionnent comme un espace économique cohérent.

Plus globalement, le fait métropolitain s'impose aujourd'hui en Europe et dans le monde en termes d'attractivité d'investisseurs et ce sont ces territoires métropolitains qui accueillent aujourd'hui l'essentiel des nouveaux investissements. Ainsi, en 2015, les élus du Pôle Métropolitain ont proposé que l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) devienne l'outil métropolitain pour la prospection internationale. Saint-Etienne Métropole a ainsi signé une convention de partenariat avec l'ADERLY le 30 avril 2015 pour une durée de trois ans, puis une seconde convention le 30 avril 2018 pour une durée d'un an.

Fort de ces 40 ans d'expérience, l'agence a la responsabilité de promouvoir, détecter, prospecter, accompagner les investissements, créateurs d'emplois et de richesse pour un territoire.

Dans le cadre du partenariat, 161 entreprises se sont intéressées au territoire de la Métropole, donnant lieu à 44 visites et 17 projets implantés soit 409 emplois à 3 ans.

#### **Les missions principales de l'ADERLY**

L'agence conduit une mission de prospection d'entreprises dans des secteurs variés qui correspondent aux savoir-faire et compétences du territoire stéphanois.

Pour autant, l'ensemble des quelques 400 projets que l'ADERLY étudie chaque année en vue de leurs implantations sur le territoire de la région lyonnaise est systématiquement

proposé au territoire de Saint-Etienne Métropole. Pour favoriser l'émergence de projets pouvant s'implanter sur le territoire, l'ADERLY conduit une action de prospection spécifique auprès d'entreprises industrielles françaises et étrangères du secteur du design et de l'ingénierie industrielle.

Cette prospection se fait en lien avec les acteurs locaux et notamment la Cité du Design, le CETIM, l'office de tourisme, etc.

Cette action de prospection est menée par une conseillère en implantation/prospection, basée sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Elle assure également le suivi sur le territoire des projets d'implantation en lien avec les équipes de la Métropole.

Par ailleurs dans le cadre de la prospection « sciences de la vie », l'ADERLY mène des actions de prospection spécifiques dédiées au secteur des dispositifs médicaux, point fort de l'offre stéphanoise.

En dehors des projets exogènes détectés par l'agence, l'ADERLY porte une attention particulière aux projets d'entreprises implantées sur le territoire de la région lyonnaise et qui, cherchant un nouveau site pour différentes raisons (extension, besoins immobiliers spécifiques, nouvelles activités etc.), peuvent être amenées à se relocaliser sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

La conseillère assure également un suivi des entreprises étrangères implantées sur le territoire ainsi que des grandes entreprises susceptibles, soit d'avoir de nouveaux projets de développement nécessitant un soutien de l'ADERLY, soit de générer l'attraction de sous-traitants, partenaires commerciaux ou industriels, prestataires de services etc. En complément, l'ADERLY appuie les missions et visites des élus de Saint-Etienne Métropole à l'international.

L'ADERLY fait bénéficier à Saint-Etienne Métropole de ses connaissances des marchés internationaux, des opportunités de développement du territoire et des pratiques en matière de développement économique. Elle organise une veille des concurrents et enrichit son système d'information d'une base de contacts et d'un fond documentaire qualitatifs. L'agence transmet les rapports synthétiques de ses études (benchmark, marché émergent, tissu économique...) les argumentaires et outils de communication qu'elle produit à Saint-Etienne Métropole et valorise sur ces outils l'offre territoriale de la Métropole et les réussites d'entreprises sur son territoire.

Dans le cadre du partenariat, Saint-Etienne Métropole bénéficie de deux postes au sein du Conseil d'Administration de l'ADERLY.

La convention d'objectif accompagnant cette adhésion est établie chaque année. La cotisation est de 100 000 € par an et sera versée sous réserve du vote des crédits correspondants.

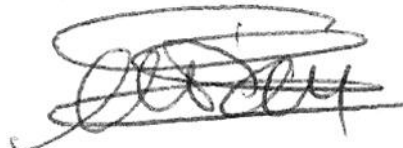
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le renouvellement de l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'ADERLY pour la période de juin 2019 à avril 2021,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'objectifs établie chaque année,**
- **autorise le paiement d'une cotisation annuelle de 100 000 €,**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget principal - SERV 611 PROSPECT.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, loopy flourish above the name.

Gaël PERDRIAU